

|  |
| --- |
| Principaux résultats du Conseil**ÉDUCATION****Éducation et formation à l'esprit d'entreprise**Le Conseil a adopté des conclusions sur l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise, dans lesquelles il insiste sur l'importance d'acquérir les aptitudes et les compétences liées à l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge et de renforcer les liens entre le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise, dans le droit fil des conclusions du Conseil européen de juin dans lesquelles celui-ci appelle à "promouvoir un climat favorable à l'esprit d'entreprise et à la création d'emplois". Aussi bien l'esprit d'entreprise que l'éducation figurent au rang des priorités de la stratégie Europe 2020.**Arguments économiques qui plaident en faveur de l'éducation et de la formation**Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, les ministres de l'enseignement et les ministres de l'emploi de l'Italie, de la Lettonie et du Luxembourg ont tenu un débat public sur le thème des arguments économiques qui plaident en faveur de l'éducation et de la formation.Mme Stefania Giannini, présidente du Conseil, a déclaré: "*La présidence italienne compte réaffirmer le rôle indispensable que joue l'éducation pour stimuler la croissance économique et créer des emplois. À cet effet, les conclusions du Conseil de ce jour sur l'éducation à l'esprit d'entreprise, le débat sur la valeur ajoutée de l'investissement dans un enseignement et une formation de qualité avec une perspective à long terme et la discussion sur les moyens de renforcer la mobilité internationale au travers d'expériences structurées de mobilité dans le domaine des études sont autant d'étapes importantes."***Budget**Le Conseil a aussi confirmé, sans débat, l'accord politique intervenu sur le budget de l'UE pour 2015 et les projets de budgets rectificatifs en attente pour 2014.**JEUNESSE****Accès des jeunes à leurs droits**Le Conseil a adopté des conclusions sur la promotion de l'accès des jeunes à leurs droits afin de favoriser leur autonomie et leur participation à la société civile. Ces conclusions abordent les défis auxquels est confrontée la jeune génération actuelle, qui subit les conséquences de la crise financière, et notamment les difficultés que rencontrent les jeunes d'aujourd'hui à devenir des adultes autonomes qui participent de manière critique et active à la vie sociale, politique et économique de leurs propres communautés. Luigi Bobba, Secrétaire d'État au ministère du travail et des politiques sociales de l'Italie, a fait observer que "*les conclusions invitent les États membres à mettre en place une vaste palette d'instruments et de mesures pour enlever les obstacles qui empêchent les jeunes de vivre de manière autonome*".**Les défis socio-économiques dans le secteur de la jeunesse**Les ministres ont aussi discuté, dans le cadre d'un débat public, d'une approche transversale à l'égard des politiques en faveur des jeunes en tant qu'instrument permettant de mieux faire face aux défis socio-économiques dans ce secteur. La coopération transversale en matière de politiques constitue également une des principales priorités du plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse qui a été adopté récemment. Luigi Bobba, Secrétaire d'État, a déclaré: "*le débat a confirmé que l'approche transversale est la voie à suivre, au niveau européen comme au niveau national, afin que les politiques menées en faveur de la jeunesse soient plus concrètes et plus efficaces*". |

SOMMAIRE1

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION 7

Éducation et formation à l'esprit d'entreprise 7

Arguments économiques qui plaident en faveur de l'éducation et de la formation 8

Divers 10

* Programme de travail de la prochaine présidence 10

JEUNESSE 10

Accès des jeunes à leurs droits 10

Les défis socio-économiques dans le secteur de la jeunesse 11

Divers 12

* Projet Démocratie Jeunesse de l'UE 12
* Programme de travail de la prochaine présidence 12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

BUDGETS

* Approbation du budget de l'UE pour 2015 et de projets de budgets rectificatifs pour 2014 13

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

* Redressement des banques et résolution de leurs défaillances: prélèvements 14

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

* Mesures restrictives - Syrie 14

TRANSPARENCE

* Accès du public aux documents 15

PARTICIPANTS

Belgique:

Mme Isabelle WEYKMANS Vice-ministre-présidente, ministre de la culture, de l'emploi et du tourisme

M. Olivier BELLE Représentant permanent adjoint

Bulgarie:

M. Todor TANEV Ministre de l'éducation

République tchèque:

M. Marcel CHLÁDEK Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports

Danemark:

Mme Christine ANTORINI Ministre de l'éducation

M. Ole TOFT Représentant permanent adjoint

Allemagne:

M. Georg SCHÜTTE Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'éducation et de la recherche

M. Ralf KLEINDIEK Secrétaire d'État au ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, de la condition féminine et de la jeunesse

Estonie:

M. Clyde KULL Représentant permanent adjoint

Irlande:

Mme Jan O'SULLIVAN Ministre de l'éducation

M. James REILLY Ministre de l'enfance et de la jeunesse

Grèce:

M. Andreas LOVERDOS Ministre de l'éducation et des cultes

M. Georgios GEORGANTASSecrétaire général au ministère de l'éducation et des cultes

Espagne:

M. José Pascual MARCO MARTINEZ Représentant permanent adjoint

France:

Mme Geneviève FIORASO Secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche

M. Alexis DUTERTRE Représentant permanent adjoint

Croatie:

M. Vedran MORNAR Ministre des sciences, de l'éducation et des sports

M. Goran ŠTEFANIĆ Représentant permanent adjoint

Italie:

Mme Stefania GIANNINI Ministre de l'enseignement, des universités et de la recherche

M. Luigi BOBBASecrétaire d'État au ministère du travail et des politiques sociales

M. Giuliano POLETTIMinistre du travail et des politiques sociales

Chypre:

Mme Maria HADJITHEODOSIOU Représentant permanent adjoint

Lettonie:

Mme Mārīte SEILE Ministre de l'éducation et des sciences

M. Uldis AUGULIS Ministre des affaires sociales

Lituanie:

M. Dainius PAVALKIS Ministre de l'éducation et des sciences

M. Albinas ZANANAVIČIUS Représentant permanent adjoint

Luxembourg:

M. Claude MEISCH Ministre de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse

M. Nicolas SCHMIT Ministre du travail, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire

Hongrie:

M. László PALKOVICS Ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur, ministère des ressources humaines

Malte:

M. Neil KERR Représentant permanent adjoint

Pays-Bas:

Mme Jet BUSSEMAKER Ministre de l'enseignement, de la culture et des sciences

Autriche:

Mme Gabriele HEINISCH-HOSEK Ministre fédérale de l'éducation et de la condition féminine

M. Gregor SCHUSTERSCHITZ Représentant permanent adjoint

Pologne:

Mme Ewa DUDEK Sous-secrétaire d'État au ministère de l'éducation nationale

Portugal:

M. Nuno CRATO Ministre de l'éducation et des sciences

M. Emídio GUERREIRO Secrétaire d'État aux sports et à la jeunesse

Roumanie:

M. Cristian COSMIN Secrétaire d'État, ministère de la jeunesse et des sports

M. Cristian BADESCU Représentant permanent adjoint

Slovénie:

Mme Stanka SETNIKAR CANKAR Ministre de l'éducation, des sciences et des sports

Slovaquie:

M. Alexander MICOVČIN Représentant permanent adjoint

Finlande:

Mme Marianne HUUSKO-LAMPONEN Représentant permanent adjoint

**Suède:**

Mme Aida HADZIALIC Ministre de l'enseignement secondaire et du développement des compétences

M. Gustav FRIDOLIN Ministre de l'éducation

Royaume-Uni:

Mme Angela CONSTANCE Ministre de la formation et de l'emploi des jeunes et des femmes (gouvernement écossais)

Mme Shan MORGAN Représentant permanent adjoint

Commission:

M. Tibor NAVRACSICS Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

ÉDUCATION

Éducation et formation à l'esprit d'entreprise

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise *(doc.*[*14402/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st14/st14402.fr14.pdf)*)*, dans lesquelles il insiste sur l'importance d'acquérir les aptitudes et les compétences liées à l'esprit d'entreprise dès le plus jeune âge et de renforcer les liens entre le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise, dans le droit fil des conclusions du Conseil européen de juin dans lesquelles celui-ci appelle à "promouvoir un climat favorable à l'esprit d'entreprise et à la création d'emplois"[[1]](#footnote-1) dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Dans ses conclusions, le Conseil invite les États membres à exploiter pleinement les possibilités qu'offre le programme Erasmus+ de soutenir l'éducation à l'esprit d'entreprise, en particulier par l'intermédiaire des alliances de la connaissance en ce qui concerne l'enseignement supérieur et des alliances sectorielles pour les compétences en ce qui concerne l'enseignement et la formation professionnels[[2]](#footnote-2), ainsi qu'à exploiter au mieux d'autres ressources européennes, telles que le Fonds social européen.

L'esprit d'entreprise exige une compréhension de l'économie et du mode de fonctionnement des entreprises mais, et c'est tout aussi important, il fait appel à une série d'aptitudes et de compétences interdisciplinaires (telles que le sens de l'initiative et la capacité à prendre des risques, à avoir un esprit critique et créatif, à avoir le sens de l'organisation et à faire preuve d'autorité, et la capacité à communiquer et à faire preuve de persuasion), que les établissements d'enseignement devraient essayer de développer chez les apprenants, dans le cadre d'un processus progressif et continu s'étendant à tous les niveaux et, dans la mesure du possible, à tous les programmes.

Quelques États membres ont succinctement présenté certaines de leurs expériences dans ce domaine. Ils ont insisté sur la nécessité de faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs au financement et de réduire les pesanteurs administratives qu'ils doivent affronter, en encourageant la prise de risque et en élaborant des approches sur mesure.

M. Navracsics, membre de la Commission, a déclaré que la nouvelle Commission était totalement déterminée à développer l'éducation à l'esprit d'entreprise, en rappelant que les PME constituaient le pivot de l'économie européenne. Il a attiré l'attention sur les deux nouveaux outils que la Commission avait élaborés dans ce secteur: HEInnovate *(*[*https://heinnovate.eu/intranet/main/index.php*](https://heinnovate.eu/intranet/main/index.php)*),* qui a reçu un très bon accueil auprès des établissements d'enseignement supérieur, et Entrepreneurship360, un programme qui sera lancé l'année prochaine à destination des écoles et des établissements d'enseignement et de formation professionnels.

Arguments économiques qui plaident en faveur de l'éducation et de la formation

Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, les ministres ont tenu un débat public sur le thème des arguments économiques qui plaident en faveur de l'éducation et de la formation. Les ministres de l'emploi du trio de présidences actuel ont également participé au débat, qui représente la contribution du secteur de l'éducation au rapport de synthèse sur l'examen de la stratégie Europe 2020 qui doit être transmis au Conseil européen de décembre.

La présidence a donné au Conseil des informations sur les discussions que le Conseil "Emploi" a eues la veille sur le thème "Investir dans l'emploi des jeunes". Le ministre a aussi souligné que le débat en cours avait lieu à un moment très opportun, à l'heure où l'orientation stratégique de l'action européenne est en cours de redéfinition.

Les ministres de l'emploi de l'Italie, de la Lettonie et du Luxembourg ont salué l'initiative de la présidence, qui les avait invités à participer à la réflexion, car cela montrait l'importance d'une approche transversale pour rétablir la compétitivité de l'Europe et relancer son potentiel de croissance, en s'appuyant sur des investissements stratégiques dans l'éducation.

Ils ont aussi préconisé une mise en œuvre rapide et effective de la garantie pour la jeunesse, en particulier pour contribuer à réduire le décrochage scolaire et le taux actuel de jeunes sans emploi qui ne suivent ni enseignement ni formation.

M. Navracsics, membre de la Commission, a par ailleurs salué la tenue de sessions consécutives avec le Conseil EPSCO et a déclaré espérer que ce type de coopération pourrait se poursuivre.

Il a confirmé que l'éducation est l'une des toutes premières priorités de la nouvelle Commission et il a regretté que de nombreux États membres aient réduit leurs budgets dans le domaine de l'éducation en 2012, tout en déclarant comprendre les difficultés économiques auxquelles certains d'entre eux étaient confrontés. Il a invité les États membres à donner la priorité aux investissements dans ce domaine, car l'éducation porte toujours ses fruits à moyen et long terme.

La Commission a aussi souligné que deux des grands objectifs de la stratégie dans le domaine de l'éducation étaient en bonne voie pour être atteints en 2020, même si l'on relevait des variations notables entre les États membres:

* la proportion de jeunes en décrochage scolaire (12 % en 2013, 10 % en 2020);
* le pourcentage de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou ayant atteint un niveau d'études équivalent (36,9 % en 2013, 40 % en 2020).

Le membre de la Commission a reconnu que l'éducation ne devrait pas être uniquement un moyen d'entrer sur le marché du travail mais, compte tenu des taux de chômage élevés, qui sont inquiétants, il convenait d'assurer une transition harmonieuse entre études et travail.

Durant le débat, les ministres ont insisté sur le fait que l'éducation a joué et continuerait de jouer un rôle déterminant dans la réussite de la stratégie Europe 2020, étant donné qu'une éducation de haute qualité et le développement des compétences constituent des préalables indispensables pour répondre aux besoins de l'Europe en termes de croissance, d'innovation, de compétitivité et d'emploi.

Un certain nombre d'États membres ont toutefois rappelé que l'éducation avait une valeur en soi et ne devrait pas simplement être considérée comme un moyen de trouver un emploi mais aussi comme le fondement du développement personnel, de la citoyenneté et de l'intégration sociale.

Les principales questions mises en avant étaient les suivantes:

* il convient de maintenir le double grand objectif dans le domaine de l'éducation, en particulier en ce qui concerne la réduction du décrochage scolaire;
* il faut renforcer les compétences de base, rendre plus attractif l'enseignement professionnel et promouvoir les possibilités offertes par la formation des adultes et l'enseignement de la seconde chance;
* il est nécessaire de pérenniser l'investissement, même s'il est essentiel d'allouer judicieusement les ressources;
* il convient de s'employer à développer et élargir les outils d'enseignement disponibles en ligne et à promouvoir l'enseignement numérique;
* pour éviter que le fossé se creuse entre l'élaboration des programmes et l'évolution rapide des besoins des marchés du travail, du secteur de l'innovation et de la société, il est important de renforcer les liens entre le monde du travail et celui de l'enseignement, au niveau du secondaire comme du supérieur;
* il convient de continuer d'appliquer une approche globale de l'enseignement et de la formation, couvrant tous les niveaux d'enseignement depuis la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels et la formation des adultes.

Divers

* Programme de travail de la prochaine présidence

La présidence lettonne a présenté ses priorités pour le prochain semestre:

* l'examen à mi-parcours du cadre dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET2020) et l'établissement du rapport conjoint 2015;
* le renforcement des liens entre la stratégie Europe 2020 et le cadre ET2020;
* la préparation de la conférence ministérielle sur le processus de Bologne qui se tiendra en mai à Erevan, en Arménie;
* la reconnaissance des compétences et des diplômes.

JEUNESSE

Avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour, M. Luigi Bobba, Secrétaire d'État, a donné des informations aux ministres sur les résultats du forum informel avec les représentants de la jeunesse (le "dialogue structuré"), au cours duquel ont été abordés **le volontariat et le service civil**. Dans ce contexte, la présidence a présenté les grandes lignes de son projet de création d'un service civil européen, prenant en compte les différentes pratiques en vigueur dans les États membres, dont l'objectif est d'élargir les bases de la citoyenneté européenne et de renforcer la participation des jeunes aux processus démocratiques.

Accès des jeunes à leurs droits

Le Conseil a adopté des conclusions sur la promotion de l'accès des jeunes à leurs droits afin de favoriser leur autonomie et leur participation à la société civile *(doc.*[*15613/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st15/st15613.fr14.pdf)*)*. Ces conclusions abordent les défis auxquels est confrontée la jeune génération actuelle, qui subit les conséquences de la crise financière, et notamment les difficultés que rencontrent les jeunes d'aujourd'hui à devenir des adultes autonomes qui participent de manière critique et active à la vie sociale, politique et économique de leurs propres communautés.

Il ressort des conclusions que l'action combinée des facteurs induits par la crise économique, comme l'accès limité au crédit, la baisse des revenus et une plus grande instabilité professionnelle, alors que des prestations sociales appropriées ne sont souvent pas garanties, a diminué la capacité des jeunes à accéder à l'autonomie.

Il y est aussi souligné qu'il faut définir des politiques et des stratégies qui non seulement favorisent le passage des jeunes de l'école au travail, mais agissent également sur des questions connexes comme l'accès au financement, au logement, à la santé, aux services et à l'éducation, afin de fournir les outils susceptibles d'aider les jeunes à accéder à l'autonomie et à la citoyenneté.

Les défis socio-économiques dans le secteur de la jeunesse

Afin de donner suite aux conclusions, les ministres ont aussi discuté d'une approche transversale à l'égard des politiques en faveur des jeunes en tant qu'instrument permettant de mieux faire face aux défis socio-économiques dans ce secteur.La coopération transversale en matière de politiques constitue également une des principales priorités du plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse[[3]](#footnote-3) qui a été adopté récemment.

Les ministres ont constaté que, malgré la priorité élevée donnée, au niveau politique, à la lutte contre le chômage des jeunes et ses conséquences au niveau national et de l'UE, la politique en faveur des jeunes n'a pas contribué suffisamment aux travaux menés dans d'autres secteurs. En outre, l'action menée dans les différents domaines dans lesquels il est déterminant d'intervenir pour améliorer les perspectives des jeunes - emploi, éducation, affaires sociales, santé - n'est pas toujours coordonnée de façon efficace.

Les ministres ont insisté sur l'importance de mesures visant à promouvoir l'intégration des jeunes par des actions éducatives, formatives et associatives qui donnent la possibilité d'acquérir de l'expérience et offrent des possibilités d'apprentissage à même d'améliorer les conditions de vie, les connaissances et les compétences des jeunes.

Les États membres ont déjà mis en place ou mettent au point, au niveau national, de nombreux projets et programmes de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale des jeunes.

Les principales questions qui ressortaient des débats étaient les suivantes:

* les compétences interdisciplinaires des jeunes doivent être renforcées par l'apprentissage non formel et informel et grâce à un engagement citoyen;
* les possibilités offertes par les fonds et programmes européens, en particulier Erasmus + et la garantie pour la jeunesse, devraient être pleinement exploitées;
* il est indispensable d'impliquer les jeunes eux-mêmes, en particulier les jeunes sans emploi qui ne suivent ni enseignement ni formation, afin de contribuer à l'élaboration des politiques en faveur des jeunes à tous les niveaux et de mettre en œuvre des approches adaptées aux besoins;
* la coopération et les synergies entre les autorités locales, nationales et européennes dans tous les secteurs liés à la jeunesse doivent être renforcées;
* l'échange régulier de bonnes pratiques entre les États membres devrait être renforcé.

Divers

* Projet Démocratie Jeunesse de l'UE

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation allemande sur le projet "Europe de la jeunesse - Repenser la démocratie" *(doc.* [*16189/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/14/st16/st16189.en14.pdf)*)*. Dans le cadre du 25e anniversaire de la chute du Mur de Berlin, 120 jeunes âgés de 18 à 30 ans et issus des 28 États membres de l'UE ont effectué un voyage en train de 5 jours, de Berlin à Vienne et retour, afin de débattre de la crise d'identité des jeunes en Europe et par rapport à l'Europe. Une déclaration a été publiée à la fin du projet, qui a été financé par des fonds allemands et par le programme Erasmus +.

* Programme de travail de la prochaine présidence

La présidence lettonne a présenté ses principales priorités pour le prochain semestre:

* mise en œuvre du plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse;
* contribution des politiques en faveur des jeunes à la stratégie Europe 2020.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

BUDGETS

Approbation du budget de l'UE pour 2015 et de projets de budgets rectificatifs pour 2014

Le Conseil a confirmé l'accord politique intervenu sur le budget de l'UE pour 2015 et les projets de budgets rectificatifs en suspens pour 2014.

L'accord avec le Parlement européen comprend les éléments suivants:

* le budget de l'UE pour 2015, le total des crédits de paiement étant fixé à 141,2 milliards d'euros et celui des crédits d'engagement à 145,3 milliards d'euros; la délégation du Royaume-Uni s'est abstenue;
* le projet de budget rectificatif n° 3/2014, visant à ajouter 3,5 milliards d'euros en crédits de paiement au budget 2014, dont 3,2 milliards sont financés par la marge pour imprévus et 361 millions sont alloués au titre des montants disponibles sous les plafonds fixés par le cadre financier pluriannuel pour la période 2014‑2020; ce projet de budget rectificatif comprend aussi des recettes supplémentaires provenant d'amendes, d'un montant de 1,6 milliard d'euros; les délégations des Pays-Bas, de la Suède et du Royaume-Uni ont voté contre;
* le projet de budget rectificatif nº 4/2014 modifié par sa lettre rectificative, visant à incorporer dans le budget 2014 des recettes supplémentaires pour un montant de 2,4 milliards d'euros résultant essentiellement d'amendes;
* le projet de budget rectificatif n° 5/2014, visant à mobiliser 47 millions d'euros en crédits d'engagement provenant du Fonds de solidarité de l'UE en 2014 afin de réparer les dégâts provoqués par des inondations survenues en Italie (16,3 millions d'euros), un tremblement de terre qui s'est produit en Grèce (3,7 millions d'euros), ainsi que par des tempêtes de verglas en Slovénie (18,4 millions d'euros) et en Croatie (8,6 millions d'euros); la délégation du Royaume-Uni s'est abstenue;
* le projet de budget rectificatif n° 6/2014 modifié par sa lettre rectificative, portant sur l'inscription au budget 2014 de l'UE d'un montant de 4,5 milliards d'euros résultant de la révision des prévisions de recettes de l'UE et sur la diminution correspondante des contributions RNB; la délégation du Royaume-Uni s'est abstenue;
* le projet de budget rectificatif n° 7/2014, visant à mobiliser 79,7 millions d'euros en crédits d'engagement en 2014, prélevés sur le Fonds de solidarité de l'UE, afin de faire face aux dégâts causés par des inondations en Serbie (60,2 millions d'euros), en Bulgarie (10,5 millions d'euros) et en Croatie (9 millions d'euros); la délégation du Royaume-Uni s'est abstenue;
* le projet de budget rectificatif n° 8/2014, visant à incorporer l'excédent financier de 2013, soit 1,01 milliard d'euros, dans le budget 2004; la délégation du Royaume-Uni s'est abstenue.

Le Parlement européen devrait formellement approuver ces éléments le 17 décembre.

* [Détails de l'accord - aperçu](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st16/st16707-re01.fr14.pdf)
* [Pour en savoir plus](http://www.consilium.europa.eu/register/en/content/out?typ=SET&i=SMPL&ROWSPP=25&RESULTSET=1&NRROWS=500&ORDERBY=DOC_DATE+DESC&DOC_SUBJECT=&DOC_LANCD=EN&DOC_ID=16707/14&DOC_TITLE=&CONTENTS=&MEET_DATE=&single_comparator=&single_date=&from_date=&to_date=)
* [Communiqué de presse du 9 décembre 2014 présentant les détails de l'accord](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/ecofin/146122.pdf)

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Redressement des banques et résolution de leurs défaillances: prélèvements

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'un règlement complétant la directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances (2014/59/UE) en ce qui concerne la méthode de calcul des contributions ex ante que les banques doivent verser aux dispositifs de financement pour la résolution *(doc.*[*14545/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st14/st14545.fr14.pdf)*+* [*14545/14 ADD1*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st14/st14545-ad01.fr14.pdf)*+*[*14545/14 ADD2*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st14/st14545-ad02.fr14.pdf)*+*[*14545/14 ADD3*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st14/st14545-ad03.fr14.pdf)*+*[*14545/14 ADD4*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st14/st14545-ad04.fr14.pdf)*+*[*14545/14 ADD5*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st14/st14545-ad05.fr14.pdf)).

Le règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut à présent entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen n'exprime des objections à son égard.

Les banques devront verser des contributions annuelles aux fonds de résolution nationaux. Ces contributions seront calculées proportionnellement au montant de leurs passifs, hors fonds propres et dépôts couverts, et adaptées en fonction de leur profil de risque. L'acte délégué précise la manière dont les risques seront pris en compte et le rapport qui devrait être établi entre le taux forfaitaire (c'est-à-dire celui que toutes les banques doivent payer) et le taux adapté au risque, qui se situera entre 0,8 et 1,5.

Le 9 décembre, le Conseil est parvenu à un accord politique sur un règlement d'exécution déterminant les contributions que les banques doivent verser au Fonds de résolution unique de l'UE (pour plus de précisions, voir le doc. [*16645/14*](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ecofin/146129.pdf)).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mesures restrictives - Syrie

Le Conseil a interdit l'exportation de carburéacteurs et des additifs correspondants vers la Syrie car ces produits sont utilisés pour des attaques aériennes aveugles contre des civils. Cette décision confère des effets juridiques à l'accord politique intervenu lors de la session du Conseil des affaires étrangères du 20 octobre.

TRANSPARENCE

Accès du public aux documents

Le 12 décembre 2014, le Conseil a approuvé:

* la réponse à la demande confirmative n° 32/c/01/14 (doc. [*15354/14*](http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/14/st15/st15354.fr14.pdf)).
1. *Doc. EUCO 79/14, p. 15.* [↑](#footnote-ref-1)
2. *https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding/knowledge-alliances-sector-skills-alliances-eacs1113\_en* [↑](#footnote-ref-2)
3. JO C 183 du 14.6.2014. [↑](#footnote-ref-3)